Championnat régional Badminton Par équipe d'Entreprise	Conseil d'Administration – Badminton Centre-Val de Loire Ligue régionale Mise en application le 01/09/2017 4 pages
	Adoption en conseil d'administration du 19/05/2017
	Pour diffusion Membres du bureau directeur Membres du conseil d'administration Présidents de clubs et comités Entreprises

Modalités du Championnat Régional par équipe d'entreprise
Les **27 et 28 mars 2021 à Salbris** :

Pas de nombre limité d'équipes pour l'entreprise.
En fonction du nombre d'équipes inscrites et dans le but de faire jouer au moins 2 rencontres dans la journée pour chaque équipe, deux groupes de niveaux de jeu pourront être proposés afin que chacun prenne plaisir à jouer.

1 championnat régional par équipe d'entreprise avec les équipes mixtes le samedi sur 2 formats possibles (3 matchs ou 5 matchs) et les équipes masculines, féminines le dimanche.
Possibilité pour une personne d'évoluer dans l'un des formats de rencontres par équipe mixte le samedi et dans les rencontres par équipe masculine ou féminine le dimanche.
Inclusion possible d'un club FFBaD « classique » si celui-ci reçoit les rencontres.

Format régional proposé sur le championnat :
Rencontres par équipe féminine (format 2 simples et 1 double dames, nécessitant au moins 2 femmes par rencontre).
Rencontres par équipe masculine (format 2 simples et 1 double messieurs, nécessitant au moins 2 hommes par rencontre).
Rencontres par équipe mixte format 5 matchs (1 simple dames, 1 simple messieurs, 1 double dames, 1 double messieurs, 1 mixte, nécessitant au moins 2 hommes et 2 femmes par rencontre).
Rencontres par équipe mixte format 3 matchs (1 simple dames, 1 simple messieurs, 1 double mixte, nécessitant au moins 1 homme et 1 femme par rencontre).

Coût d'inscription – Organisation régionale :
Championnat géré par Badminton Centre-Val de Loire ligue régionale (dossier d'inscription, gestion des équipes, tableaux et convocations, suivi des résultats, récompenses).
Inscription 20€ / équipe (mixte format 3 matchs ou masculine ou féminine) à BCVL.
Inscription 40€ / équipe mixte format 5 matchs à BCVL.
Virement conseillé à la Ligue :
IBAN Ligue : FR76 1480 6180 0070 0052 4012 236, code BIC AGRIFRPP848.
Ou chèque sur place à l'ordre de BCVL.

Contact : Badminton Centre-Val de Loire Ligue Régional, Stratégie et développement
Cédric GROSJEAN, 06/25/31/25/46, developpement@badmintoncvl.fr

<u>Statut badminton Entreprise au sein de la Fédération Française de badminton</u> :
2 possibilités

<u>Club de sport d'entreprise</u> :

Une association sportive (ou une section badminton d'une association omnisports) est reconnue comme « club de sport d'entreprise » :
Soit, si elle est l'émanation d'une entreprise, d'un comité d'entreprise ou d'une instance officielle ayant même vocation, d'une administration ou d'une même profession, soit, si elle est créée par la volonté des membres d'une même entreprise, d'une même administration ou d'une même profession ;
Elle est régulièrement <u>affiliée à la FFBaD</u> ;
Elle regroupe des joueurs licenciés dont l'activité professionnelle est en rapport avec la raison juridique de l'association.

<u>Section de sport d'entreprise</u> :

Une équipe sportive est reconnue comme « section de sport d'entreprise » :
Soit, si elle est l'émanation d'une entreprise, d'un comité d'entreprise ou d'une instance officielle ayant même vocation, d'une administration ou d'une même profession, soit, si elle est créée par la volonté des membres d'une même entreprise, d'une même administration ou d'une même profession, soit si elle est créée par le regroupement d'entreprises unipersonnelles (EURL, artisans, commerçants, micro entrepreneurs…).
Si chacun de ses <u>membres</u> est <u>licencié au sein d'un club affilié FFBaD</u> ;
L'ensemble de ses membres est licencié dans la même région administrative (donc sauf exceptions, dans la même ligue) ;
L'activité professionnelle des membres de la section est en rapport avec la même entreprise, la même administration ou la même profession. Une section de sport d'entreprise peut ainsi constituer une équipe sans que celle-ci ne représente un club affilié.
Nous sommes là en tant que fédération pour préciser le club le plus proche pour prendre une licence (ou éventuellement une licence auprès du comité départemental badminton).

Regroupement pour une pratique par équipe d'entreprise :

Un club ou une section peut regrouper des membres d'entités différentes (par exemple des usines d'un même groupe), aux conditions suivantes :
Un tel regroupement est limité à un seul département ;
Les regroupements de personnels communaux sont limités à une communauté de communes existante ;
Les regroupements d'entreprises unipersonnelles au niveau départemental de type EURL, micro entrepreneurs, artisans, commerçants, professions libérales à la condition qu'ils n'aient pas de salarié.

Les équipes de clubs ou de sections d'entreprise sont composées de personnel de l'entreprise, l'administration ou le regroupement dont émane l'équipe. Sont considérées comme « personnel » les personnes exerçant un emploi depuis plus de trois mois, pour un volume d'au moins quatre-vingts heures par mois. Il est toléré qu'il soit rajouté aux personnels des conjoint(e)s ou descendant(e)s aux conditions :
- que ces personnes soient conjointes ou descendants d'un personnel de l'entreprise, l'administration ou la profession ;
- que ces personnes soient régulièrement licenciées ;
- que leur nombre soit limité à un conjoint ou descendant par rencontre jouée.

La Ligue régionale Badminton Centre-Val de Loire se tient à disposition des entreprises pour guider la création ou le développement d'une section badminton au sein de l'entreprise. La procédure est simple pour intégrer la Fédération Française de Badminton (documents pré remplis, pack affiliation offert au nouveau club affilié…).